

# GET UP SOIGNIES

## ANNEXE 3

### INCITANTS EN VUE DE LA CREATION DE NOUVELLES ACTIVITES COMMERCIALES RÉGLEMENT

#### ATTESTATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX AIDES « DE MINIMIS »

Dans le cadre du projet du programme d'aide à la création de nouvelles activités commerciales mis en place par délibération du Conseil communal du 30.03.2021, la Ville de Soignies octroie aux candidats lauréats une subvention pouvant faire l'objet de deux volets : l'un portant sur le loyer, l'autre sur une prime d'aide à l'installation.

À cet effet, nous devons vérifier que vous pouvez bel et bien bénéficier de cette aide dans le respect de la réglementation européenne applicable en la matière. Dès lors, nous devons vous demander si vous avez déjà reçu des aides, qualifiées expressément « de minimis », lors des deux exercices fiscaux précédents et lors de l'exercice fiscal en cours.

En Wallonie, il s'agit notamment des subsides de l'AWEX, des prêts Novallia, des garanties Sowalfin, des primes à l'E-business, des primes à l'emploi, des aides LAUREAT, des chèques technologies, etc. Pour une liste plus complète des aides « de minimis » en Wallonie, nous vous prions de consulter le lien suivant :

[http://www.aides-entreprises.be/Midas\\_web/fr/de-minimis.awp?AWPID812C8559=D174C72089D77451040417527ACF3D4179720AF8](http://www.aides-entreprises.be/Midas_web/fr/de-minimis.awp?AWPID812C8559=D174C72089D77451040417527ACF3D4179720AF8).

Lors de son octroi, vous avez été averti de la qualification d'aide « de minimis » et du montant de cette aide afin de pouvoir vérifier le respect du plafond.

En effet, en vertu du Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides "de minimis", les entreprises peuvent bénéficier d'aides à hauteur de 200.000 € sur trois exercices fiscaux lorsqu'elles sont accordées à titre « de minimis »

([https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:0802\\_2](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:0802_2)).

Si votre société fait partie d'un groupe, le respect du plafond « de minimis » se vérifie en globalisant les aides "de minimis" reçues par l'ensemble des entités liées. La notion d'entreprises liées fait ici référence au fait de détenir la majorité de droits de vote ou le droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat ou d'une clause des statuts.

**Documents téléchargeables sur [www.soignies.be](http://www.soignies.be)**

**Informations complémentaires auprès de :**

● Céline Paquet - 067 34 73 17 - [celine.paquet@soignies.be](mailto:celine.paquet@soignies.be)



## ATTESTATION

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime "de minimis", conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides "de minimis". Ce règlement permet aux entreprises de bénéficier d'aides de faible montant, qualifiées d'aides "de minimis" à la condition que ces aides ne dépassent pas le montant de 200.000 € par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux.

Le(s) soussigné(s), ..... (nom et prénom), représentant(s) légal(s) en tant que  
..... (fonction) de la société ..... (nom)

située à ..... (adresse, code postal, ville)  
et ayant pour n° d'entreprise.....

et pour n° de TVA.....

certifie(nt) sur l'honneur que la société précitée et ses filiales

- n'ont reçu aucune aide qualifiée « de minimis » au cours des trois derniers exercices fiscaux (soit l'exercice en cours et les deux précédents) ;
- ont reçu des aides qualifiées « de minimis » pour un total de ..... € (détaillé dans le tableau ci-dessous) au cours de l'exercice fiscal en cours et lors des deux exercices fiscaux précédents.

DATE D'OCTROI	ORGANISME	INTITULÉ DE L'AIDE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU EQUIVALENT SUBVENTION BRUTE (ESB)

Date d'octroi : .....

Organisme : .....

Intitulé de l'aide : .....

Montant de la subvention ou Equivalent Subvention Brute (ESB) : .....

Fait à..... le ..... Signature(s),